



Production de légumes et petits fruits  
issus de l'agriculture biologique  
Certifié par Bureau Veritas – FR-BIO-10



## Contrat d'abonnement hebdomadaire aux paniers bio de Thair'&Légumes

*Adhésion jusqu'au 17 décembre 2026*

### Principe de fonctionnement :

Le contrat concerne la livraison hebdomadaire de paniers de légumes certifiés bio et local, issus de la production de Thair'&Légumes. L'abonnement permet de mieux adapter la production pour le maraîcher et de simplifier les commandes et leur règlement. Le maraîcher cherchera à fournir, en moyenne sur la période, une variété d'environ 5 - 8 produits pour un panier. Pour l'adhérent, il n'y a plus qu'à se laisser inspirer par les légumes du panier pour tester de bonnes recettes et (re)découvrir la saveur et la fraîcheur des légumes !

### Saisonnalité et rythme de distribution :

L'objectif est de vous proposer des légumes de qualités gustative, nutritionnelle, environnementale en respectant le rythme des saisons.

La réussite des cultures est largement dépendante de la météo. Certaines cultures peuvent être réussies une année et moins l'année suivante. La diversité et quantité dans les paniers peuvent varier au cours des mois.

La composition des paniers est annoncée dans un mail envoyé la veille du retrait du panier.

### Choix des produits :

Une diversité de légumes sera garantie, avec des quantités suffisantes par légumes pour élaborer des recettes.

Deux tailles de panier sont proposées :

- le classique : un panier **1-2 personnes**, d'un prix de référence de **15 € TTC**.
- le gourmand : un panier **3-4 personnes**, d'un prix de référence de **24 € TTC**.

Le tarif du panier correspond à un prix moyen sur la période.

Chaque semaine, il sera possible d'échanger un produit de votre panier avec un autre légume qui sera à disposition dans une « **caisse de troc** ». Idéal si vous avez un légume moins apprécié ou si vous souhaitez une quantité plus importante d'un autre.

Pour offrir une diversité suffisante, les paniers pourront être complétés, de temps à autre et sans excès, par des produits provenant de maraîchers voisins, principalement d'Hier et D'Ici à Angoulins. Cela vous sera toujours précisé dans le mail envoyé, annonçant la composition du panier.

### Retrait :

Deux distributions sont organisées chaque semaine, **soit le mardi, soit le jeudi de 17h45 à 19h**. Le jour est fixe toutes les semaines.

Les paniers sont à retirer à la ferme aux beaux jours ou au BlaBlaCaf' place de l'Eglise à Thairé lorsque les soirées commencent à raccourcir.

La mise en culture et la récolte étant engagées à l'avance, l'adhérent s'engage à venir récupérer son panier toutes les semaines. Tout panier non retiré ne pourra être remboursé.

#### **Durée du contrat :**

Le contrat débute à la première livraison suivant sa signature, et se termine le 19 décembre 2024.

Le contrat comporte une **période d'essai** de 3 semaines, au cours de laquelle il pourra être résilié à tout moment par l'adhérent.

Au-delà, il pourra être résilié à tout moment par l'adhérent moyennant le respect d'un préavis de deux semaines.

La résiliation doit être adressée par écrit (courrier ou mail).

Il est **possible d'enlever jusqu'à deux semaines de distribution** aux dates de votre choix.

#### **Calendrier :**

Il n'y aura pas de distribution de paniers la **semaine 44** (mardi 27 octobre et jeudi 29 octobre).

La distribution du **mardi 14 juillet** sera décalée au lundi 13 juillet.

La totalité de la période comporte **23 semaines de distribution** de paniers.



## Bulletin à retourner rempli



FR-BIO-10

Le présent contrat est établi entre :

<u>Le producteur :</u>  Thair' & Légumes Mathilde BRACHET Les Coutures 17290 Thairé SIRET 88062237800011 06.75.43.93.56 – thairetlegumes@gmail.com	<u>L'adhérent :</u>  M. / Mme .....  Téléphone : .....  E-mail <sup>(1)</sup> : .....
---	---

(1) L'email sera utilisé pour vous informer de la composition du panier de la semaine, et pour vous transmettre les informations.

**Je préfère retirer mon panier <sup>(2)</sup> :**

- Le mardi
- Le jeudi

(2) L'objectif d'organiser deux distributions par semaine étant de garantir une meilleure fraîcheur des produits et de répartir le travail, il sera tenu compte au mieux des préférences de chacun, dans la limite des places disponibles.

**Panier non retiré :**

Vous pouvez spécifier jusqu'à deux semaines, sur l'ensemble de la période, pour lesquelles vous ne désirez pas de panier :

Semaine n° ..... ou date : .....

Semaine n° ..... ou date : .....

**Règlement :**

Le règlement se fait à lors de la 1<sup>ère</sup> distribution de panier.

Date du début de contrat : .....

Prix unitaire :	Nombre de semaines * :	Total pour la période :
15 €	x .....	= ..... €
24 €	x .....	= ..... €

\* la période complète comporte 23 semaines de distribution, il faut retirer éventuellement le(s) panier(s) retiré(s)

Le règlement est à établir à l'ordre de Mathilde BRACHET. Il peut être scindé en plusieurs chèques, dont l'encaissement sera échelonné. En cas de résiliation en cours d'abonnement, les versements non encaissés et les trop-perçus seront restitués.

Je règle en :

- Une seule fois** et je remets un chèque de ..... € (encaissement sous 1 mois)
- Deux fois** et je remets deux chèques de .....€ (encaissement sous 1 mois puis en milieu de période)
- Un chèque par mois** et je remets ..... chèques de ..... € (encaissement tous les mois)